



Impact de la stratégie européenne « de la ferme à l'assiette » sur les filières sous SIQO des Hauts-de-France

Groupement Régional pour la qualité Alimentaire,
Centre de ressources et d'expertise sur les SIQO en Hauts-de-France

Le 20 mai dernier, la Commission européenne a présenté la stratégie « **De la ferme à la table** », qui vise à **créer des systèmes alimentaires plus durables**. Placée au cœur du pacte vert, cette stratégie vise à ce que « tous les citoyens et tous les opérateurs des chaînes de valeur, dans l'Union et ailleurs, bénéficient d'une **transition juste**, surtout après la pandémie de COVID-19 et la récession économique. Évoluer vers un système alimentaire durable peut procurer des avantages environnementaux, sanitaires, sociaux et économiques, et nous placer sur une trajectoire durable en sortie de crise. Garantir des moyens de subsistance durables aux producteurs primaires, dont les revenus restent trop bas, est essentiel pour assurer le succès de la reprise et de la transition. »

La pandémie de COVID-19 a souligné l'importance d'un « **système alimentaire solide et résilient** qui continue à fonctionner en toutes circonstances, capable de garantir l'accès des citoyens à une offre suffisante de nourriture à un prix abordable ».

Cette stratégie reprend **27 actions**, parmi lesquelles plusieurs sont orientées vers un renforcement des IG, ce qui confirme la contribution des IG, et plus généralement des SIQO au développement local, à la protection des paysages ruraux et au maintien de la biodiversité.

1. La commission européenne souhaite établir des règles pour assurer une production alimentaire durable.

Elle prévoit notamment de **réduire de manière significative l'utilisation et le risque des pesticides ainsi que la dépendance à leur égard** et de renforcer la lutte intégrée contre les ennemis des cultures (*action 4*), de faciliter la mise sur le marché de **produits phytopharmaceutiques contenant des substances actives d'origine biologique** (*action 5*)

Sont également envisagées une évaluation et une révision de la législation existante en matière de **bien-être des animaux**, y compris en ce qui concerne le transport et l'abattage des animaux (*action 7*).

=> Dans ce cadre, le Groupement Qualité travaille avec la Chambre d'agriculture pour accompagner les filières sous SIQO des Hauts-de-France dans leur transition vers des pratiques agroécologiques.

Par ailleurs, dans le cadre des actions concernant **les règles de concurrence** (Actions 10 et 11), la Commission a la volonté de travailler avec les colégislateurs pour améliorer les règles agricoles qui renforcent la position des agriculteurs dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire, comme les systèmes de qualité de l'UE. Elle souhaite encourager la coopération des producteurs primaires afin de **soutenir leur position dans la filière alimentaire** et initiatives non législatives visant à **améliorer la transparence**

2. La Commission européenne souhaite promouvoir des pratiques durables

La Commission devrait notamment renforcer le cadre législatif des IG, et **y inclure des critères de durabilité spécifiques** (*Action 18*), ce qui contribuera à valoriser **l'impact positif des IG** sur le développement durable, et notamment la durabilité environnementale, sociale et économique.

=> Ceci rejoint tout à fait les travaux engagés depuis 2 ans par le Groupement régional pour la qualité alimentaire, qui a mené une étude dans le cadre de l'observatoire économique des SIQO en Hauts-de-France autour de la durabilité des filières sous SIQO, en prenant en exemple 2 filières régionales : l'endive de pleine terre et les volailles de Licques.

<https://www.qualimentaire.fr/lobservatoire-economique-siqo/>

Il est prévu que ce projet se poursuive en 2020, avec la volonté d'intégrer dans cette méthodologie une dimension nutritionnelle, afin d'évaluer l'impact positif des produits SIQO sur la santé.

La lutte contre la fraude alimentaire tout au long de la chaîne d'approvisionnement alimentaire (*Action 19*) aura également un effet positif sur le secteur des IG.

3. La Commission européenne souhaite promouvoir une consommation durable en facilitant l'adoption de régimes alimentaires sains et durables

La Commission Européenne souhaite améliorer l'étiquetage alimentaire, en proposant, d'ici 2022, un **étiquetage nutritionnel obligatoire harmonisé sur la face avant des emballages** afin de permettre aux consommateurs de faire des choix alimentaires en tenant compte du critère «santé» (*action 20*),

Toujours en matière d'étiquetage, il est prévu d'**étendre l'indication obligatoire de l'origine à certains produits** (*Action 21*).

En outre, la CE examinera également les moyens d'**harmoniser les allégations écologiques volontaires** et de créer un cadre **d'étiquetage alimentaire durable** qui couvre les aspects nutritionnels, climatiques, environnementaux et sociaux des produits alimentaires (*Action 23*).

Dans ce cadre, l'UE promouvra des projets (y compris un cadre de l'UE pour l'étiquetage des denrées alimentaires durables) et mènera les travaux sur les normes internationales de durabilité et les méthodes de calcul de l'empreinte environnementale dans les enceintes multilatérales afin de promouvoir une plus grande adoption des normes de durabilité. Elle soutiendra également l'application des règles relatives aux informations trompeuses.

=> Il est ici important de rappeler que l'approche carbone avec évaluation des émissions de GES ne peut pas être utilisée comme seule critère de dévaluation de la durabilité. Une approche globale, incluant toutes les dimensions de la durabilité (impact environnemental, social, économique mais aussi territorial) est indispensable comme l'ont montré les travaux menés en ce sens par la Groupement Qualité depuis plusieurs années

Enfin, afin d'améliorer la disponibilité et le prix des denrées alimentaires durables et de promouvoir des régimes alimentaires sains et durables dans la restauration collective, la Commission **s'engage à déterminer les meilleures modalités pour fixer des critères obligatoires minimums pour l'achat de denrées alimentaires durables** (Action 22). La définition de critères minimaux obligatoires aiderait les villes, les régions et les pouvoirs publics à s'approvisionner en denrées alimentaires durables pour la cantine publique et favorisera, indirectement, les systèmes d'exploitation agricole durables.

=> Là encore, ces actions vont dans le sens des travaux menés avec le soutien de la région Hauts-de-France, pour introduire en restauration collective des produits sous SIQO régionaux. Cela rejoint également les objectifs de la loi Egalim.

4. La Commission européenne souhaite réduire le gaspillage alimentaire

La Commission européenne souhaite proposer des objectifs de **réduction du gaspillage alimentaire** (action 26).

=> Les produits sous SIQO ont là encore un rôle à jouer, puisque les pratiques montrent que les produits sous SIQO, de part leur qualités gustatives (satiété atteinte plus rapidement) et fonctionnelles (moins de pertes d'eau à la cuisson, moins de gras) permettent de réduire le gaspillage alimentaire

La commission propose également de réviser des règles de l'UE relatives à la **mention de dates** (action 27)

=> Le groupement qualité intervient régulièrement auprès des consommateurs avec des ateliers de lecture d'une étiquette, dans lesquels il rappelle la signification des différentes indications reprises sur l'étiquetage d'un produit alimentaire.

Plus de renseignements

Téléchargez la communication complète « **De la ferme à la table** » [ici](#).